

LA GAZETTE



NEUVILLE SAINT VAAST



Bonne Année!!



NEUVILLE SAINT VAAST





Cette année bissextile restera marquée par une crise sanitaire majeure qui a entraîné des bouleversements importants dans notre vie quotidienne notamment pendant les confinements, ainsi qu'une crise économique qui va perdurer. Et pourtant nous devons continuer de vivre. Nous devons maintenir une activité sociale, écono-

mique aussi riche que possible, tout en respectant les gestes barrières. Nous ne devons pas laisser la pandémie installer une réelle distance entre nous ou créer des situations d'isolement. Il nous faut être vigilants.

Ce temps doit être aussi un temps de fraternité en direction des plus fragiles. L'écoute a été maintenue, le C.C.A.S. a continué son action. Neuville Saint Vaast se tourne aussi vers demain. Nous le faisons avec la confiance que vous nous avez accordée et vous pourrez découvrir, en parcourant la Gazette, la composition de chacune des commissions municipales. Je salue l'implication de l'ensemble de l'équipe dont vous pourrez apprécier le travail.

Notre objectif est d'aménager notre Commune permettant ainsi à chacun de se sentir bien et de se retrouver dans un environnement agréable, convivial et sécurisé. Une nouvelle année se doit d'être avant tout une bouffée d'espoir. Neuville, Neuvilleois, à chacun d'entre vous, mais aussi à vos familles et amis, je souhaite, au nom du Conseil Municipal, de trouver le bonheur, la réussite et l'énergie dans ce que vous entreprendrez. Excellente santé à tous. Le Conseil Municipal, les adjoints et moi-même restons à votre écoute et vous souhaitons une bonne année 2021.

Jean-Pierre PUCHOIS, MAIRE
Vice-président Communauté Urbaine d'Arras

SOMMAIRE

ACTUALITES

p 3 : Espace Associatif
p 4 à 9 : Focus sur les commissions

VIE COMMUNALE

p 10 : Commémoration
p 11 à 14 : Travaux et cadre vie
p 15 à 16 : Environnement
p 17 à 19 : Sécurité
p 19 à 20 : Scolaire / Péri-scolaire / Extra-scolaire
p 21 : MARPA / Banque alimentaire

FOCUS

p 22 à 23 : Zoom entreprise
p 24 : Focus sur Anne-sophie LECHON
(Une championne insolite à Neuville)

VIE ASSOCIATIVE

p 25 à 26 : Les associations

NECRO/NAISSANCES/INFOS

p 27 : Infos utiles, condoléances, naissances, info action logement/chèque énergie

PELE-MELE

p 28 : Rétrospective de l'année, vœux de l'équipe municipale

Sous l'égide de Jean-Pierre PUCHOIS, l'équipe municipale est organisée en différentes commissions.

Espace Associatif : Lancement de la phase chantier.

L'Ordre de Service de démarrage des travaux a été signé le **25 septembre 2020**.

EBTM, société chargée du Gros-Oeuvre, a établi sa base vie sur le parking face à l'Ecole Marie Curie. Le plan des fondations a été élaboré et fourni à la société APOGEO pour l'étude de sol G5 après démolition. 28 sondages pressiométriques et destructifs ont été réalisés pour déterminer la présence de cavité en sous-sol mais aussi quantifier la portance du sol quant à la construction à venir.

Une fois le rapport d'étude de sol finalisé par APOGEO, différents scénarios de renforcement des fondations ont été proposés par EBTM pour pallier la faible portance du sol.

Un surdimensionnement des massifs a été privilégié par le bureau de contrôle SOCOTEC, l'architecte Philippe Damiens et le bureau municipal, tant sur le plan technique que sur le plan économique (avec un surcoût de 73 837 €).

Le **26 novembre** dernier, EBTM a débuté la première phase des fondations avec la réalisation du terrassement et du coulage des massifs de la future salle polyvalente. Certains massifs dépassent les 20m3 de béton. La terre végétale a été stockée dans le terrain à l'arrière de la construction pour les futurs aménagements paysagers. La seconde phase des fondations a démarré le 5 janvier 2021 avec le terrassement du sous-sol. 50 camions/jour sont relayés pendant une semaine pour évacuer les terres. A partir de cette date, la rue du 8 mai sera fermée à la circulation autour de la zone de travaux.

La place Roland Dorgelès servira de déviation durant toute la phase chantier. Nous vous prions d'être attentifs à la sécurité de chacun, notamment aux horaires de sortie des écoles.

Le coulage des fondations de la seconde partie du bâtiment a été effectué en semaine 2.

Le **21 janvier 2021**, nous avons vu s'ériger une imposante grue de 60 tonnes avec un rayon d'action de 42 mètres sur le chantier.

Cette **grue** permet l'assemblage des « pré-murs » du bâtiment, technique innovante et efficace de réalisation des murs en usine avec assemblage puis remplissage en béton sur site.

Cette technique de construction procurera une garantie de finition et de solidité avec une propreté d'exécution sur chantier.

David Fournier, adjoint en charge de l'Espace Associatif a réuni la commission le **13 novembre** pour vérifier les plans du lot électricité, choisir les blocs architectoniques, et l'équipement en stores et volets des menuiseries extérieures.

La gamme des luminaires a été validée et le choix de la brique sera fait prochainement.

Enfin côté finances, un énorme travail a été fourni en mairie pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention inscrite dans la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) avec l'aide des services de la CUA.

Suite à la séance plénière du Conseil Régional des Hauts-de-France du 19 novembre 2020, Nathalie GHEERBRANT, Conseillère Régionale, a gratifié notre commune **d'une subvention PRADET de 200 000 €**.

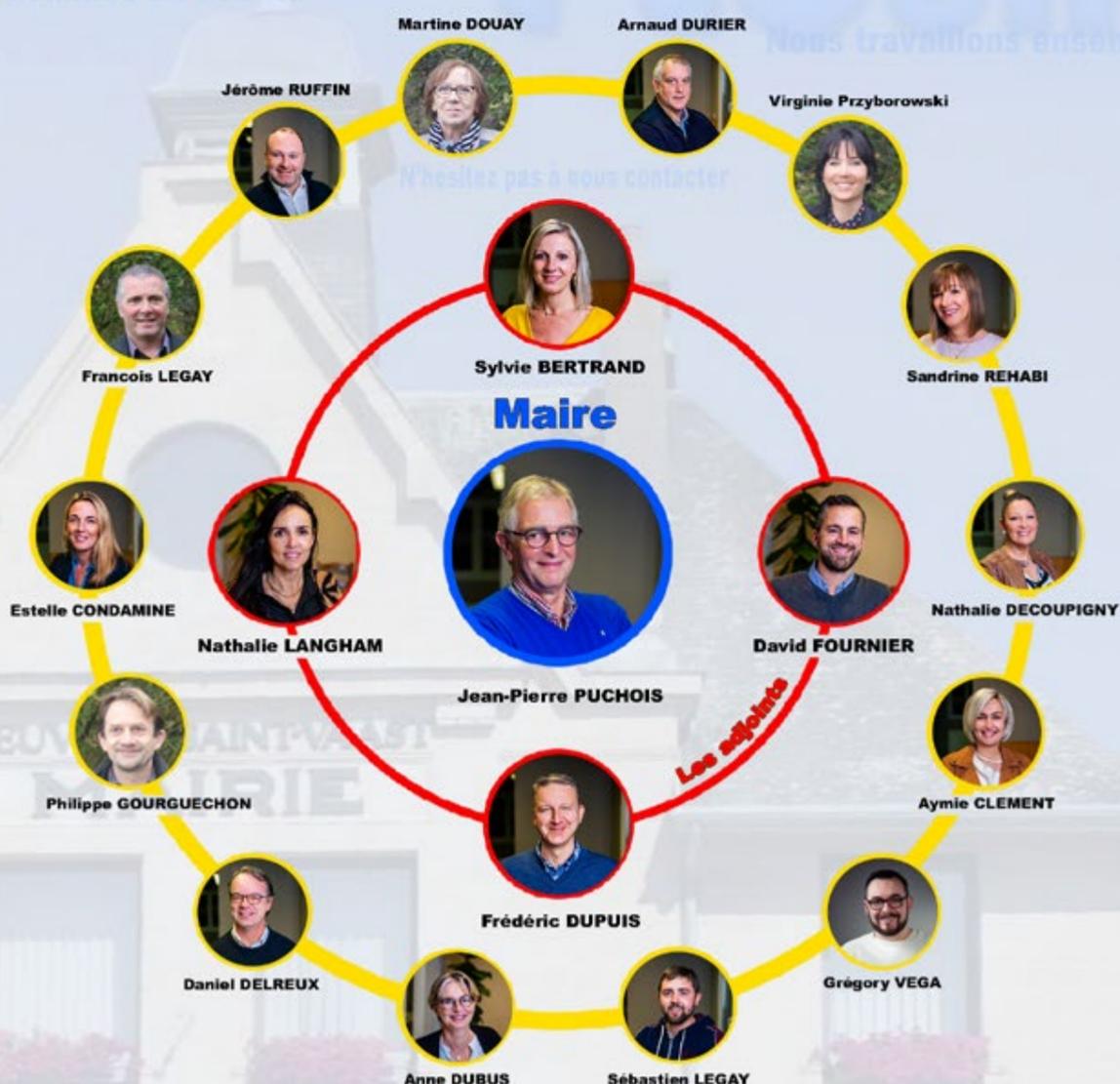
Au delà de la qualité du dossier présenté par la commune, la Région a notamment souligné le rayonnement associatif local et le respect du développement durable (RT 2020, panneaux solaires...) assurés par notre futur Espace Associatif.

Cette subvention porte ainsi à 35% la part des fonds publics dans ce projet.

Focus sur les commissions



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Commission espace associatif :

Le Groupe de Travail devenu désormais Commission Espace Associatif a conçu intégralement le projet de construction de l'Espace Associatif, en étroite relation avec le bureau municipal et l'architecte. Elaboration des plans, choix du mode de chauffage, de l'emplacement des prises électriques, des futurs équipements sons et audio, de nombreux thèmes de travail sont au menu de cette commission afin que cet espace réponde précisément aux besoins des Neuillois. Depuis le lancement de la phase chantier, la Commission Espace Associatif étudie les propositions techniques émises lors des réunions de chantier et en réfère au Conseil Municipal.

Adjoints : M. David FOURNIER - Mme Sylvie BERTRAND - Mme Nathalie LANGHAM - M. Frédéric DUPUIS

Conseillers municipaux : Mme Aymie CLEMENT - Mme Anne DUBUS - M. Arnaud DURIER - M. Daniel DELREUX - M. Jérôme RUFFIN - M. Grégory VEGA

Commission des travaux et du cadre de vie :

La commission « travaux & cadre de vie » permet de travailler « ensemble » pour instruire les différents dossiers suivis par Sylvie, Adjointe aux travaux & cadre de vie. L'adjointe s'occupe de la gestion du personnel technique, de l'instruction et du suivi des différents dossiers (devis, rendez-vous, recherches, contrats... en lien avec le secrétariat de la mairie), contacts avec la CUA, les entreprises, les partenaires, la population ; Aymie, Sandrine, Virginie, Philippe et Sébastien sont des relais auprès de l'adjointe pour tout ce qu'ils constatent dans le village. Chacun apporte son aide à son niveau : rendez-vous avec des commerciaux, mise en place des projets, apporter ses idées, donner son avis sur des choix à faire, aide sur le terrain... Les échanges se font par téléphone, sur le terrain, par mail ou en commission.

Adjoints : Mme Sylvie BERTRAND

Conseillers municipaux : Mme Aymie CLEMENT - M. Philippe GOURGUECHON - Mme Sandrine REHABI - M. Sébastien LEGAY - Mme Virginie PRZYBOROWSKI

Commission environnement :

La commission « environnement » a été instaurée lors de la mise en place du nouveau conseil municipal. Elle se réunit en commission, et beaucoup d'échanges ont lieu par mail, téléphone et le plus souvent sur le terrain.

Sylvie, adjointe à l'environnement, a une vision globale autour du développement durable (consommer autrement, limiter les produits néfastes pour la santé et l'environnement, trier et jeter différemment...) et de ses 3 piliers : social, économique et environnemental.

Elle est accompagnée par Sébastien, titulaire de diplômes en environnement, qui apporte sa vision de professionnel dans ce domaine et d'Arnaud, investi dans cette cause pour agrémenter et faire évoluer les problèmes environnementaux de notre commune. Ils ont tous les trois pour objectif de faire changer le regard de la population dans les différents domaines environnementaux qui concernent la commune et chacun de ses habitants.

Chaque petit geste de chacun d'entre vous est un pas de plus pour notre village et notre planète.

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières »

Adjointe : Mme Sylvie BERTRAND

Conseillers municipaux : M. Arnaud DURIER - M. Sébastien LEGAY

Commission sécurité et défense :**Commission sécurité :**

La commission « sécurité » a permis de faire un point sur tout ce que la municipalité pouvait apporter de plus que ce qui avait déjà été mis en place dans les années précédentes. Anne, Estelle, Daniel, François ont soulevé tous les problèmes rencontrés en terme de sécurité. Sylvie, Ajointe à la sécurité, a relaté au travers de l'article « Sécurité » le travail de la commission. Il en ressort néanmoins que le respect de la sécurité est avant tout un problème de civisme.

Adjointe : Mme Sylvie BERTRAND

Conseillers municipaux : Mme Anne DUBUS - Mme Estelle CONDAMINE - M. François LEGAY - M. Daniel DELREUX

Correspondant défense :

Conseiller municipal : M. François LEGAY

Commission des affaires scolaires, périscolaires et extra-scolaires :

La commission « Vie Scolaire » prend en compte toutes les décisions liées au centre de loisirs communal, le périscolaire (cantine et garderie) et le club ado.

Les différents membres sont également invités à chaque conseil d'école. Plusieurs réunions ont lieu chaque année avec l'équipe d'animateurs de la commune. Différents sujets y sont débattus tels que :

- Les tarifs,
- La prestation cantine,
- Les relations « parents, enfants et commune »,
- Le contrat enfance et jeunesse dont la commune bénéficie.

Adjointe : Mme Nathalie LANGHAM

Conseillers municipaux : Mme Estelle CONDAMINE - Mme Virginie PRZYBOROWSKI - M. Philippe GOURGUE-CHON - Mme Sandrine REHABI

Commission vie associative :

Accompagnement des associations
Examen des dossiers de subvention
Etude des nouveaux dossiers

Adjointe : Mme Nathalie LANGHAM

Conseillers municipaux : Mme Estelle CONDAMINE - M. Jérôme RUFFIN - Mme Nathalie DECOUIGNY

Commission du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un service de proximité de la commune dont le rôle principal est de recevoir, d'orienter, et de conseiller les administrés sur les démarches à effectuer dans le domaine social. L'action sociale s'adresse en priorité aux familles, aux personnes en situation de précarité financière ou dans le cadre d'une difficulté temporaire. Sur proposition du conseil d'administration, le CCAS instruit les demandes d'aides financières, remboursables ou pas. Il offre des prestations en nature ou une prise en charge partielle ou totale. Les membres de la commission participent à l'instruction des dossiers d'aide sociale ou la demande d'une aide d'urgence.

Le CCAS constitue et tient à jour la liste des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale. Il reçoit et examine les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et transmet la demande pour instruction au Département du Pas-de-Calais. Il peut aussi transmettre un dossier de demande pour la mise en place de la téléassistance. Une charte de confidentialité a été signée par les membres de cette commission.

5 membres du conseil municipal :

Président : M. Jean Pierre PUCHOIS, maire

Adjoint : M. Frédéric DUPUIS - Mme Nathalie LANGHAM

Conseillers municipaux : M. François LEGAY - Mme Estelle CONDAMINE - Mme Virginie PRZYBOROWSKI

5 membres extérieurs au conseil municipal :

Mme Arlette ARRONDELLE - Mme Brigitte CARPENTIER - Mme Evelyne CRETAL -

Mme Dominique DESCENDRE - Mme Bernadette MONIEZ LEGAY

On continue le recensement des personnes isolées.

L'aide aux personnes : **Une priorité !**

La situation sanitaire liée à la COVID 19 qui nous touche depuis l'année 2020, le réchauffement climatique avec ses périodes de canicule de plus en plus fréquentes mais plus globalement l'aide aux personnes les plus vulnérables nous amène à continuer le recensement des personnes isolées de la commune. Les personnes seules peuvent transmettre leurs coordonnées en mairie à l'attention de M. Frédéric DUPUIS. Merci de communiquer vos nom, prénom, adresse et téléphone. La confidentialité sera respectée. Ces informations pourront nous permettre de vous contacter et de vous aider dans toutes circonstances.

Commission communication :

Parce que vous informer et être à vos côtés tout au long de l'année sont nos priorités, les objectifs de cette nouvelle commission sont de :

Repenser et optimiser notre communication communale à travers la mise en place de nouveaux outils numériques (site internet, réseaux sociaux, panneau d'affichage numérique ...) tout en maintenant les supports actuels. N'hésitez pas à solliciter les membres de la commission si vous avez une idée. Nous étudierons la faisabilité de votre demande.

Une volonté commune des membres de la commission :

« Promouvoir l'action communale et le rayonnement de notre village »

Adjoint : M. Frédéric DUPUIS

Conseillers municipaux : Mme Sandrine REHABI - Mme Estelle CONDAMINE - Mme Aymie CLEMENT - M. Grégory VEGA

Commission communautaire (Communauté Urbaine d'Arras) :

Déléguée communautaire suppléante à la CUA : Mme Estelle CONDAMINE et membre de la commission Développement économique, emploi, formation & insertion.

Membre de la commission Développement économique, emploi, formation & insertion à la CUA: Adjoint : M. Frédéric DUPUIS

Commission des finances :

Cette commission est chargée de la préparation des budgets et de l'étude des investissements. La Commission des finances a pour rôle :

- de constater les restes à réaliser (dépenses votées, engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice),
- d'analyser le Compte Administratif en relation avec le Compte de Gestion de la Perception afin d'en déterminer les différents résultats d'exercice (en Fonctionnement et en Investissement),
- de construire le budget de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement,
- d'assurer la cohérence et le suivi du budget,
- de veiller à assurer une gestion saine et organisée de la dépense publique.
- de proposer au Conseil Municipal la politique fiscale de la commune.

Cette commission travaille étroitement avec la Commission Travaux et Investissement afin de planifier les différentes opérations sur le Mandat. Dernièrement, la Commission des Finances a élaboré le plan de financement pour la construction de l'Espace Associatif.

Adjoint : M. David FOURNIER

Conseillers municipaux : Mme Anne DUBUS - M. Philippe GOURGUECHON - Mme Sandrine REHABI - M. Sébastien LEGAY.

Les adjoints : Mme Sylvie Bertrand - M. Frédéric DUPUIS - Mme Nathalie LANGHAM

Commission d'appel d'offres (C.A.O) :

Présidée par le Maire, cette commission à voix délibérative (art. 22-IV du code des marchés publics), est chargée de l'ouverture des plis, de l'examen des candidatures, de l'élimination des offres non conformes, du choix et de l'attribution des marchés. La CAO établit une notation de la candidature des entreprises selon le cahier des charges établi dans la Consultation ou l'Appel d'Offres préalablement initiés, ceci dans le strict respect du code des Marchés Publics. Cette notation pondérée sur différents critères, notamment le prix et la technique, aboutit alors à l'attribution du Marché à l'entreprise la «mieux disante».

Représentation de: 6 conseillers municipaux, 3 titulaires et 3 suppléants.

Titulaires : **Maire :** M. Jean-Pierre PUCHOIS

Adjoints : Mme Sylvie BERTRAND - M. David FOURNIER - Mme Nathalie LANGHAM

Suppléants : **Conseillers municipaux :** Mme Anne DUBUS - M. Jérôme RUFFIN.

Commission communale des impôts directs (CCID)

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le Conseil Municipal a mis en place le vote des membres de cette commission. Celle-ci tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaire de la part du Conseil Municipal.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. La CCID intervient surtout, dans un rôle consultatif auprès de la DGFIP, pour : dresser la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, déterminer leur surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants, participer à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

La commission doit être composée :

Du maire de la commune, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (lorsque la population est inférieure à 2000 habitants). La désignation des commissaires doit-être effectuée par le directeur des finances publiques.

Les 6 titulaires sont : M. David FOURNIER - M. Philippe GOURGUECHON - M. Arnaud DURIER - Mme Nathalie DECOU-PIGNY - M. Bernard LEGAY - M. Jean LEROUX.

Les 6 suppléants : M. Jean Marc FIQUET - M. José MONIEZ - M. Marc DEGARDIN - Mme Régine PIMBERT (personne extérieure), Mme Anne DUBUS et M. Sébastien LEGAY.

Commission Intercommunale Des Impôts Directs (CIID)

En 2011, la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a mis en place une CIID dont les compétences sont exercées sur le territoire communautaire et qui intervient en lieu et place des commissions communales pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés par l'administration fiscale. Cette commission est composée de 11 membres (1 président et 10 commissaires). Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant sur proposition de ses communes membres.

Il s'agit d'un représentant de la commune pour la partie professionnelle des locaux commerciaux et industriels.

Le représentant : M. David FOURNIER (Adjoint aux finances)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT.

Suite à l'installation en juillet dernier du conseil communautaire de la CUA, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutives aux transferts de compétences doit être créée au sein de la CUA. La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes. Elle assure l'équité financière entre les communes et la CUA en apportant transparence et neutralité des données financières. Sa composition est fixée à 47 membres, dont un représentant par commune et deux représentants pour la ville d'Arras. Le représentant pour la commune est : M. David FOURNIER (Adjoint aux finances)

Commission de contrôle de la liste électorale :

Depuis la mise en place de l'application ELIRE par l'INSEE en 2019, une commission électorale se met en place et se réunit une fois par an.

Le maire : M. Jean-Pierre PUCHOIS

Conseillers municipaux : M. François LEGAY - M. Philippe GOURGUECHON - M. Sébastien LEGAY - Mme Aymie CLEMENT - M. Grégory VEGA.

Commission au Conseil d'Administration de la MARPA :

Président de la MARPA : M. Frédéric DUPUIS, adjoint Vice-Président : Mr. Jean Pierre-PUCHOIS, maire

Conseillère municipale : Mme Anne DUBUS

Commission au SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique):

L'Ecole de Musique de l'Artois regroupe les communes de Neuville-Saint-Vaast, Maroeuil et Roclincourt.

Titulaires : M. Daniel DELREUX (Président du SIVU) et Mme Sylvie BERTRAND (Adjointe)

Suppléants : M. Jean-Pierre PUCHOIS (Maire) et M. David FOURNIER (Adjoint)

Cérémonie du 11 novembre

C'est dans un cadre très restreint, crise sanitaire oblige, que s'est déroulée la cérémonie de commémoration de la victoire, de la paix et de l'hommage à tous les morts pour la France ce 11 Novembre 2020. Une cérémonie sans public revêtant une dimension particulière car elle marquait le 100ème anniversaire du soldat inconnu comme l'ont rappelé Sandrine Rehabi et Estelle Condamine, conseillères municipales, lors de la lecture commune de la lettre adressée pour l'occasion par Madame la Ministre déléguée aux armées, Geneviève Darrieussecq.

En présence de notre maire, Jean-Pierre PUCHOIS, des adjoints, des conseillers municipaux et d'une délégation de la république tchèque composée de Monsieur František Med, adjoint à l'ambassadeur de la République tchèque, de Madame Radka Lainová, Colonelle et de Monsieur Petr UČÍK, Commandant. La commémoration s'est tour à tour déroulée par des dépôts de gerbe au cimetière allemand, tchécoslovaque, Polonais, anglais et Français. La commémoration s'est terminée au Monument aux morts avec un dépôt de gerbe et l'écoute des hymnes tchèque et français sans la présence possible et si appréciée de notre Harmonie en raison de la crise sanitaire : une délégation tchèque rappelons-le toujours fidèle au rendez-vous, que nous avons plaisir à recevoir plusieurs fois par an et qui est animée par la même volonté du devoir de mémoire.



Dans ce contexte sanitaire particulier, une tombe a particulièrement retenu notre attention.

En arpentant le cimetière tchécoslovaque, notre regard s'est porté sur la tombe de Marceline Capek, infirmière : une des rares femmes à être enterrées dans un cimetière militaire.

Même si nous ne savons que très peu de choses la concernant, celle-ci a souhaité être enterrée auprès de « ses Hommes ».

Une infirmière qui fait écho au combat que mène le personnel soignant aujourd'hui face à la crise du Covid : des hommes et des femmes qui sont sur tous les fronts, en première ligne, de tous les combats pour la vie.

TRAVAUX & CADRE DE VIE



Pour la Toussaint, l'équipe technique a réalisé l'entretien du cimetière.

Il a été constaté que les cyprès du cimetière, du fait de leur âge, penchent fortement et menacent de tomber sur des concessions. Par souci de sécurité, deux d'entre eux seront enlevés.

Nous comprenons que ces arbres peuvent correspondre à une date, un souvenir, une image, un repère dans l'environnement, mais la sécurité de notre cimetière et des visiteurs passe avant tout. Leur extraction se fera au cours de l'hiver, en fonction de la météo et du planning de l'entreprise retenue. Au fil des années, les cyprès seront retirés et remplacés par de nouvelles essences moins hautes.

Comme indiqué dans le premier numéro de la gazette, **l'entretien des tombes** tant au niveau de la réfection des pierres tombales, des marbres que de l'espace vert autour des concessions est à la charge des familles. Depuis, nous avons constaté quelques rénovations et nous remercions chaque famille pour leur participation et leur respect de ce lieu. Lors du conseil municipal du 4 novembre 2020, **un règlement du cimetière** (affiché à l'entrée, tout comme le procès-verbal de reprise des concessions) a été acté. Il est également consultable sur le site internet de la commune et affiché en mairie. Au regard des difficultés rencontrées dans la gestion du cimetière, il était indispensable de fixer un cadre pour l'avenir de notre village et des familles, dans le respect de ce lieu de recueillement.

La suppression des sorbiers dans la Rue du 11 Novembre, amorcée il y a 2 ans avec la population du quartier, est prévue d'ici peu par quelques agriculteurs de l'équipe municipale. Certains sorbiers sont déjà tombés (tempêtes), d'autres meurent au fil des mois. Dès que possible, ils seront remplacés par de nouvelles essences.

Les cyprès au Flambeau sont desséchés et meurent progressivement. Après analyse de spécialistes de l'environnement, ces conifères vont être enlevés fin janvier et seront remplacés par une nouvelle haie fin 2021 : le Flambeau, lieu de mémoire, sera mis en valeur.

La réfection des voiries et des trottoirs a un coût : deux réunions de prévision de ces travaux ont eu lieu en présence des représentants de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), de Sylvie Bertrand, adjointe aux travaux et de Jean Pierre Puchois, maire.

La planification des travaux n'est pas une question d'envie, mais avant tout, une programmation raisonnée sur 6 ans, afin de maîtriser le budget et les enveloppes allouées par la CUA, qui nous accompagne dans la réfection de la voirie.

En 2021, les chantiers suivants sont prévus :

- La rénovation de l'impasse Beaujean où les problèmes d'infiltration des eaux de pluie sont à solutionner. La commune a décidé de prendre en charge l'effacement des réseaux de cette impasse et de rénover l'éclairage public en même temps afin que l'ensemble du chantier soit traité dans son intégralité.
- La réalisation de la seconde partie de la Rue de Vimy (de l'angle rue des Meuniers / rue des Croix, vers la sortie du village) a été demandée à la CUA (aménagement de bordures pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, trottoir piétonnier inexistant, espace délimité pour quelques places de stationnement).
- En parallèle à ces deux chantiers, l'aménagement autour du nouvel espace associatif sera enclenché en fonction de l'avancée des travaux du chantier : refonte de la place communale.

TRAVAUX & CADRE DE VIE

Le serveur et les ordinateurs de la Mairie ont été renouvelés suite à leur obsolescence. La Mairie a fait le choix de la location de l'ensemble du parc informatique. Son utilisation et la sauvegarde régulière des données communales sont effectuées dans le respect de la loi RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Passage de l'ADSL à la Fibre pour la Mairie : Un nouveau contrat a été négocié avec l'opérateur actuel afin de minimiser les coûts d'abonnement de consommation (standard, mobiles des équipes éducatives et techniques, abonnement internet).

L'acquisition d'un camion benne

pour le service technique communal a été acté au conseil municipal du 4 Novembre. Au regard de la quantité de déchets verts manipulés par les agents, cet investissement était indispensable.



Par mesure de sécurité, **l'espace de jeux** pour enfants situé près du terrain de football, a été démonté.

Un nouveau sol sécurisé, des jeux (enfants, agrès sportifs) et son aménagement (bancs, poubelles) a été instruit mais reste très coûteux. Par conséquent, une démarche raisonnable et raisonnée est en cours. Un dossier de demande de subvention a été déposé. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.



Images non contractuelle

Les bancs au cœur de notre village : Certains bancs ont été enlevés par le service technique qui profite de la période hivernale pour les poncer et les repeindre. Vous les retrouverez dès que possible ainsi que de nouveaux bancs qui seront répartis de manière optimale dans le village. La rénovation des bacs à fleurs est également prévue.

TRAVAUX & CADRE DE VIE

Neuville s'est associé à Octobre Rose :

Cette action a été initiée par Virginie Przyborowski, conseillère municipale et infirmière, avec une équipe d'élus composée de Sandrine Rehabi, Sylvie Bertrand et Arnaud Durier. L'équipe a organisé une campagne de sensibilisation à la mairie et une collecte de t-shirts et soutiens-gorge.

Le cancer du sein est un véritable problème de santé publique. Il constitue le premier cancer chez la femme (dans les 3/4 des cas chez les plus de cinquante ans) mais il touche également les hommes. La maladie est source de difficultés, tant sur le plan physique et psychologique, que social et économique.

Les pouvoirs publics souhaitent généraliser le dépistage du cancer pour une prise en soins la plus précoce possible. La prévention comme l'autopalpation, face à ce fléau, peut s'avérer déterminante.

Par cette mise en lumière, tout au long du mois d'Octobre, Neuville a donc souhaité manifester sa détermination au combat contre la maladie.



TRAVAUX & CADRE DE VIE

Depuis ces derniers mois, **l'Etablissement Français du Sang (E.F.S.)** manque de dons : sang, plasma, plaquettes...

Virginie Przyborowski, conseillère et infirmière est en lien avec l'établissement, pour faciliter les dons des Neuillois. La période actuelle est compliquée pour que l'EFS vienne à nous. Nous ne manquerons pas de vous informer de leur venue sur Neuville dès que cela sera possible.



En attendant, vous pouvez vous rendre à l'EFS près du Centre Hospitalier d'Arras, 4 Rue Auguste Dumand.

Un don du sang c'est quelques minutes de votre temps pour sauver une vie !

Attention : Avant de vous rendre à l'EFS, répondez au questionnaire sur le site de l'EFS

« Puis-je donner ? » faites le test !

RAPPELS PRATIQUES CONCERNANT L'ENTRETIEN

Merci de veiller à l'entretien :

- de vos abords de propriétés (feuilles mortes, élagages...)
- des fils d'eau. Cet entretien est une obligation qui permet aux eaux de pluie de couler correctement puis de s'infiltrer dans les égouts. De grandes flaques d'eau ont été constatées sur la voie publique à des endroits non entretenus. En période hivernale, les plaques de verglas sont un risque pour tous.

Il a été rapporté en mairie que des chemins ou routes communales étaient très sales suite à des travaux, transport de terre, retour des champs,...

Malgré le fait que nous vivons à la campagne, nous sollicitons les auteurs (professionnels ou particuliers) de nettoyer la voie, les chemins ou les carrefours et d'emprunter les chemins plutôt que de traverser le village, quand cela est possible.

Des courriers ont été envoyés aux auteurs laissant « des substances susceptibles de nuire ».

Merci pour ces gestes participatifs !

ENVIRONNEMENT

Frelons asiatiques, un danger à ne pas négliger

Comme indiqué dans la dernière gazette, la présence des frelons asiatiques sur Neuville est bel et bien réelle. Après plusieurs nids identifiés et exterminés, il semble que des nids persistent...Un nid a notamment été repéré sur un terrain communal au mois de Septembre, et traité le lendemain par une entreprise spécialisée. La rapidité d'intervention a permis d'éviter de mettre en danger la population. Nous vous demandons d'être attentif tout au long de l'année : d'observer les arbres pour repérer les nids mais également les haies puisqu'ils peuvent se trouver dans celles-ci à hauteur d'homme. Soyez vigilant lors de vos tailles. Nous vous remercions de contacter la mairie afin de recenser ces nids ; le secrétariat pourra vous donner le contact d'entreprises spécialisées dans le traitement des frelons asiatiques.



Université d'Artois, suivi d'un projet riche en idées

Depuis le mois de Septembre, les étudiants de l'Université d'Artois travaillent autour d'une réflexion sur les différents espaces verts de la commune.

Ils ont consulté les habitants lors de rencontres dans la rue ou sur les réseaux sociaux pour connaître leur avis sur ces lieux. Plus d'une centaine d'enquêtes ont été réalisées ! Merci pour vos retours.

Ces échanges, agrémentés de rencontres avec les agents communaux, les élus et des enseignants, leur ont permis de dégager plusieurs scénarios de gestion différenciée des espaces. Leur restitution à la municipalité est prévu au mois de Mars. Nous vous informerons des orientations retenues par la commune en vue du bien-être de tous et de la préservation de l'Environnement.



La Fête de la nature, un jardin, deux passionnés

Les 10 et 11 octobre dernier, Chrystelle et Benoît, habitants de la rue Jean Tison, ont ouvert leur jardin : au total plus de 25 personnes ont ainsi pu le découvrir.

Au programme des visites : explications autour de la permaculture, avec présentation de techniques de jardinage dit « écologique » (associations de plantes, utilisation de purins, réutilisation de graines d'une année sur l'autre, etc), fabrication d'un hôtel à insectes, goûter autour de produits régionaux, d'ateliers pour les enfants avec découverte des habitants des lieux (insectes, petites bêtes, oiseaux, etc). Ce jardin est classé refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), permettant d'offrir aux volatiles et autres animaux, un havre de paix ! Déjà, lors du premier confinement, ce couple avait mis à disposition gratuitement devant chez eux, des plants de leur jardin (choux de Bruxelles, framboisiers, etc.) pour faire plaisir aux autres.

Bravo à eux pour leur implication et leur partage.



ENVIRONNEMENT

Semez des légumes, partagez, découvrez, plantez et dégustez

La commission Environnement souhaite créer un événement convivial, courant Mai, autour d'un troc de plantes.

Pour cela, nous avons besoin de vous ! Rien de plus facile, semez plus que de besoin afin de proposer vos plants excédentaires lors de cette journée de troc. Pieds de légumes, fruitiers, arbres et arbustes, fleurs ou encore graines et même vos plantes d'intérieur, toutes les initiatives sont permises. Petit conseil : identifiez vos semis.

Vous pourrez donner sans recevoir, recevoir sans donner ou mieux encore, troquer vos plants entre vous. Le but de cette rencontre est également d'échanger avec des jardiniers, de créer des vocations ou encore vous essayer à de nouvelles plantations.

Merci par avance de votre investissement. Nous reviendrons vers vous rapidement pour vous informer de la date de cet événement.



Le tri des déchets, l'affaire de tous

Nous vous informons qu'un conteneur a été installé à l'entrée du cimetière afin d'y accueillir les ordures non recyclables et non compostables. Pour vous permettre de trier efficacement vos déchets, un affichage à l'entrée du cimetière et sur le conteneur a été apposé. Nous vous remercions par avance pour le tri.

LE TRI DES DÉCHETS

La commune de Neuville-Saint-Vaast met en place le tri sélectif des déchets du cimetière. Afin d'y participer, nous vous remercions de respecter les quelques consignes suivantes :



Des autocollants pour mieux trier

Vous avez pu trouver, avec cette gazette, des autocollants à apposer sur le couvercle de vos poubelles containers. Ils vous permettront de savoir exactement dans quelle poubelle mettre vos déchets.

Si jamais des doutes persistent, vous pouvez vous rendre sur le site du SMAV. www.sma62.fr

Vous trouverez également, avec ce numéro, le calendrier de ramassage pour l'année 2021.

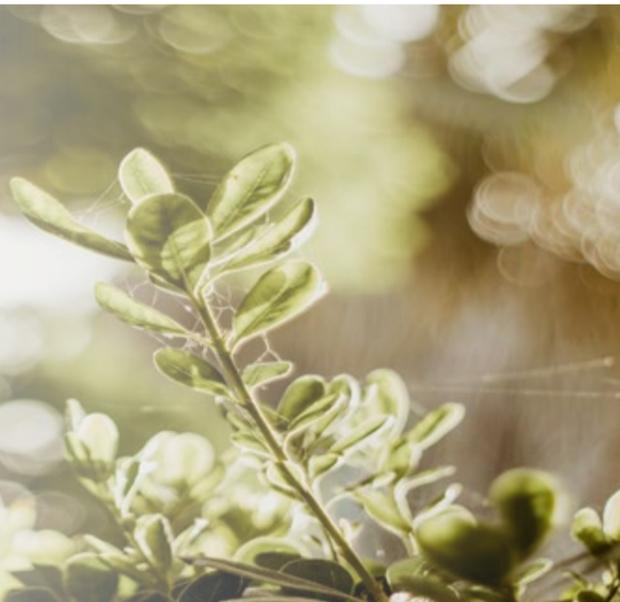
Des haies pour redonner du vert au village

Au mois de décembre, la commune, accompagnée par l'association Le Rucher Neuillois, a mis en place une plantation d'une centaine d'arbres et d'arbustes, en vue de prolonger une haie existante, dans le chemin qui relie la rue du 8 Mai au monument Leureugans.

Le but de cette opération est de promouvoir les liaisons entre les différents espaces de refuge et de garde-manger pour la biodiversité, tout en mettant en avant les essences d'arbres et d'arbustes locaux.

Un partenariat entre la mairie et une association locale, qui se poursuivra les années prochaines, avec une haie plantée chaque année !

Merci aux habitants ayant donné de leur temps pour la plantation !



SECURITE

La commission sécurité composée de : Sylvie Bertrand, adjointe, Anne Dubus, François Legay, Estelle Condamine, Daniel Delreux, conseillers municipaux, s'est réunie au cours de ce premier trimestre.

La sécurité sanitaire est adaptée au fur et à mesure dans notre commune. Différents protocoles ont été mis en place pour la mairie, le service technique, l'école Marie Curie, le périscolaire et les services communaux. Par respect du personnel communal, de leur travail et de la sécurité de tous, merci de bien vouloir respecter les gestes barrières. N'oubliez pas à ce sujet de continuer à nettoyer vos boîtes aux lettres et containers !



Nous remercions les neuillois témoins de dépôts sauvages : toutes les informations ont été transmises à la Gendarmerie. Comme indiqué dans le premier numéro de la Gazette, la Mairie peut déposer plainte pour tous les dépôts constatés. Le service technique qui ramasse au plus vite ces dépôts conserve toutes les traces (photos...) à la demande de l'adjointe à la Sécurité Sylvie Bertrand.

Pour rappel, les dépôts au sol près des containers sont **INTERDITS**.

La sécurité de l'ensemble des bâtiments communaux a été revue par la mise à jour des plans d'évacuation et par la vérification de tous les extincteurs et des défibrillateurs. Pour rappel, les défibrillateurs sont actuellement situés à la maison des associations, au stade, et dans le hall de la mairie. Une démarche initiée par Sandrine Rehabi : un défibrillateur mobile vient de nous être offert par l'association Ludovic, un défi pour la vie. Il sera remis prochainement à l'école Marie Curie.

La sécurité routière dans le village :

A ce sujet, vous êtes nombreux à avoir pris contact par mail, téléphone ou rendez-vous avec la mairie. Tout a été relayé à la Gendarmerie de Vimy, à la Communauté Urbaine d'Arras ou au Département (selon les rues concernées).

Rappel: la commune a mis en place une **ZONE 30** au niveau de la mairie, de la place du village, des écoles. La zone 30 concerne **TOUS LES TYPES DE VEHICULES**.

Un arrêté de circulation a été pris pour la rue du 8 mai : la circulation est INTERDITE pendant une période de 18 mois, à quelques exceptions près pour les véhicules légers, qui seront déviés par la place (arrêté disponible en mairie). Nous encourageons les parents qui emmènent les enfants à l'école de privilégier l'accompagnement à pied, en vélo ou de se stationner avant d'arriver sur la zone «écoles».

Le stationnement sur les trottoirs reste **INTERDIT** sauf lorsqu'il est marqué par des emplacements bien définis au sol ; l'obligation de deux places de stationnement sur le domaine privé permet à l'ensemble des Neuillois de se stationner chez soi.

Le stationnement ponctuel sur le trottoir doit permettre de laisser le chemin piétonnier existant : passage des piétons, d'une poussette, d'un fauteuil roulant.

Pour répondre aux attentes des piétons, le retraçage du chemin piétonnier rue de la Barre est prévu. Si vous devez vous stationner quelques minutes tout au long de cette rue, vous ne devez aucunement dépasser la ligne continue au sol.

A défaut, la Mairie a l'autorisation d'apposer un flyer sur votre pare-brise afin de vous sensibiliser en vous rappelant les règles.



SECURITE

Les feux pédagogiques « rue de l'Egalité » : où en est ce projet ?

Le dossier a été relancé auprès de la Communauté Urbaine d'Arras lors de la réunion sur la projection des travaux de voiries pour le mandat.

La controverse qui circule actuellement dans la presse sur l'installation des feux pédagogiques a été soulevée lors de ce rendez-vous.

Pour l'heure, le dossier est en cours d'instruction. L'engagement de cette dépense doit s'appuyer sur des autorisations précises à long terme et pas uniquement pour quelques mois. Si l'autorisation est donnée, l'installation de ces feux à l'entrée du village, rue de l'Egalité près du cimetière, pourrait être active au cours du premier semestre 2021.

Les radars pédagogiques ont été bougés en novembre par l'équipe technique :

Ils sont désormais :

- à l'entrée du village en venant d'Arras,
- à l'entrée, rue du Canada : les statistiques de vitesse sur cette rue sont intolérables,
- rue de la Barre, aux abords de l'école,
- rue du Carlin.

Echanges avec le Gendarme référent de la commune

Les points suivants ont été abordés :

- les problèmes de stationnement

Pour rappel, il est **INTERDIT** de stationner :

- derrière les balises,
- sur la ligne blanche du chemin piétonnier,
- sur tous les trottoirs, sauf si les emplacements sont bien marqués au sol,
- aux abords des carrefours du village et des écoles : la visibilité est indispensable !

La gendarmerie nous autorise à apposer le flyer éducatif ; la verbalisation est possible si le mauvais stationnement est récurrent.

Aucune tolérance pour les personnes qui se garent en travers des trottoirs ou devant les entrées de garage.

La Gendarmerie privilégie le stationnement sur le domaine privé pour les particuliers. Pour les professionnels, elle encourage la création de quelques places de parking sur le domaine privé.

- la vitesse dans le village

Des contrôles plus réguliers sur la limitation de vitesse ont été réclamés.

- les feux de jardin

Tous les types de feux sont interdits : l'amende est de 450 euros.

- les voisins vigilants

Une réunion est envisagée avec le gendarme référent au début du printemps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Pour tout savoir, vous pouvez vous inscrire en quelques clics sur le site : www.voisinsvigilants.org/ville/Neuville-Saint-Vaast

- les verbalisations pour dépôts sauvages

Comme indiqué précédemment, un point a été fait sur tous les dépôts sauvages retrouvés. La contravention s'élève à 68 € (si payée avant 45 jours) ou 180 € (au-delà). La contravention peut aller jusqu'à la confiscation du véhicule (1500 €).

SECURITE

- L'utilisation de nos caméras de vidéosurveillance

Le gendarme référent a valorisé notre système de vidéosurveillance. Bien que des rondes de la gendarmerie soient régulières, les caméras ont été très utiles dans l'instruction de certaines affaires.

Le gendarme référent a rappelé que les particuliers dont les camionnettes remplies de matériels professionnels, garées la nuit sur le domaine public, « attirent ».

Seul le Maire ou l'adjointe à la sécurité, uniquement sur réquisition de la Gendarmerie, peut extraire les vidéos des caméras pour exploitation par les gendarmes dans le cadre de leur enquête.

L'instruction des affaires est confidentielle. Aucune information ne sera transmise.



La sécurité est l'affaire de tous !

Ecole

Une nouvelle sonnette a été installée au niveau de la garderie de l'école Marie Curie par les agents communaux.

Une bande dessinée éducative, réalisée par un membre de la commission Communication, Gregory Vega, a été envoyée aux parents de tous les enfants de l'école. Cette installation permet à l'enfant d'être sécurisé immédiatement en cas d'absence des parents à la sortie.



Scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire

Changement de tarif de la cantine

Un appel d'offres a été réalisé en juin dernier. Nous avons contacté trois prestataires, seul Lys restauration, qui était déjà notre fournisseur, a répondu favorablement. Lors du conseil municipal du Mercredi 16 septembre 2020, de nouveaux tarifs de cantine, applicables au 1er novembre 2020, ont été votés. Cette hausse de prix du repas est due à l'augmentation de l'indice imposé par notre prestataire, et à la baisse de fréquentation liée au fait que l'école Marie Curie est, pour l'heure, la seule utilisatrice de ce service. Les tarifs de garderie, quant à eux, restent inchangés.

TARIFS CANTINE

1er et 2ème enfant	4.50 €
3ème enfant et +*	3.50 €
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : ½ tarif	2.20 €
Tarif majoré (non inscrit)	12.50 €

* Le tarif «3ème enfant et +» est appliqué à condition d'avoir trois enfants ou plus qui prennent leur repas à la cantine.



Mise en place d'un nouveau bureau

Le 23 septembre dernier s'est tenu le conseil d'administration de la MARPA pour élire le nouveau bureau. Voici la constitution du nouveau bureau :
 Président : Frédéric Dupuis (Adjoint) - Vice-Président : Jean-Pierre Puchois (Maire) - Secrétaire : Evelyne Cretal - Secrétaire adjointe : Evelyne Leroux - Trésorière : Arlette Arrondelle - Trésorière adjointe: Marguerite Carrette.



Un hommage a été rendu par le nouveau Président à Mme Danièle Duchenne, aux bénévoles et aux différentes personnes qui ont pu faire rayonner la MARPA depuis cette dernière décennie. Les objectifs sont de continuer à faire perdurer le «bien vivre» à la MARPA pour les résidents, d'assurer une bienveillance pour leur santé surtout au regard du contexte sanitaire actuel, de maintenir, voire d'améliorer, les animations, les services tout en gardant un environnement agréable au sein de l'établissement. Merci au personnel pour son adaptabilité durant cette période de crise sanitaire, encore merci aux professionnels médicaux et paramédicaux qui accompagnent la MARPA quotidiennement dans leurs missions.



Cagnotte leetchi toujours ouverte ou don en direct possible:

Une cagnotte Leetchi (site sécurisé) a été ouverte pour financer la sonorisation de la salle à manger et de l'accueil. Cette cagnotte est ouverte à tous permettant à chacun de soutenir financièrement ce projet destiné à l'amélioration du quotidien des résidents. Vous trouverez la description sur le site Leetchi, dans la rubrique Association à Neuville-Saint-Vaast ou directement via ce lien:

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-musicale-pour-les-seniors-vivant-en-residence-autonomie>

Merci d'avance aux personnes qui seront sensibles à cette initiative, pour le plaisir des résidents.



Une journée de solidarité pour les plus démunis.

Une belle réussite !

Le samedi 21 novembre 2020 dernier s'est déroulée la journée de collecte de dons et de denrées au profit de la banque alimentaire 62. La demande des plus démunis est en forte augmentation cette année au regard de la crise sanitaire (COVID 19). L'association doit répondre au mieux à la demande pour assurer sa mission « aider l'homme à se restaurer ».

4000 personnes de plus depuis mars dans le département 62 avec un total d'environ 37 000 bénéficiaires. La banque alimentaire souhaite investir dans l'achat de nouveaux équipements : chambre froide, engins de manutention, véhicules... Nous tenons à remercier les Neuvilleois qui ont participé à cette opération de solidarité et pour votre générosité.

Le montant des dons cette année est de 832€ (412€ en 2019) et 587 kilos (600 kilos en 2019) de denrées.

Un **GRAND MERCI** aux donateurs car, au regard du contexte, actuel il s'agit d'une performance.

On compte sur vous l'année prochaine.

Portez-vous bien, prenez soin de vous.



ZOOM ENTREPRISE



A l'occasion du premier anniversaire de la boutique Lilie&Co situé rue du Carlin, Aymie Clément, conseillère municipale est allée à la rencontre de cette commerçante prénommée Amélie.

La boutique Lilie & Co est un concept store familial qui propose 3 univers :

1/ La mode femme, prêt à porter féminin, ses bijoux et ses accessoires (allant du XS au XL), avec un renouvellement toutes les trois semaines.

2/ L'univers doux et tendre de l'enfant : avec des articles de puériculture (idée de cadeau naissance), des jeux d'éveil pour bébé, des articles pour le bain et le repas de bébé, mais également des jeux pour les plus grands (jeux de cartes et de sociétés, des puzzles...). Vous retrouverez essentiellement des jouets en bois/cartons et des articles en tissu, en coton bio.

3/ Un univers dédié à la décoration (idées cadeaux) Made In France : des bouquets de fleurs séchées, des posters à l'effigie de nos régions, des savons certifiés bio etc.

On peut même ajouter un 4e univers avec la personnalisation d'articles (totebag, boules de Noël...), une super idée cadeau originale et sur mesure.

Cette boutique... Un projet de longue date ? Parle-nous un peu de ton parcours !

Je suis ingénieure spécialiste des affaires réglementaires (de formation) et suis passionnée de mode et de l'univers tendre et féérique de l'enfance. Quand j'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur, j'avais le souhait de pouvoir créer mon entreprise sous 10 ans. Une opportunité a fait que j'ai pu me lancer un peu plus tôt dans cette folle aventure.

Grâce à mon métier précédent, je suis très sensible à la qualité des produits et propose donc en boutique des produits à mon image. Chaque marque de la boutique est choisie minutieusement, en particulier pour les jeunes enfants : ils sont ce que nous avons de plus précieux, ils méritent le meilleur.

Tu choisis tes collections... Où trouves-tu ton inspiration ?

Pour la collection « femme », je sélectionne des articles dans l'air du temps, je m'inspire des articles de mode et des influenceuses. Je me rends également 1 à 2 fois par an sur des salons professionnels (mode, jouets et décoration), afin de voir les tendances à venir. Je sélectionne surtout des articles en fonction de ma clientèle. Nous sommes dans un village de campagne, je ne peux donc pas partir dans de l'excentricité et risquer de me retrouver avec des stocks invendables. Vous retrouverez donc chez Lilie & Co certaines tendances mode mais également des basiques indémodables. Je m'adapte à la demande de mes clientes. Clientes avec qui j'aime discuter, conseiller et orienter sur telle ou telle tenue. Le conseil est un atout majeur en commerce de proximité.



Amélie, Lilie&Co a fêté ses 1 an en Septembre, quel bilan tires-tu de cette année passée marquée par 2 périodes difficiles de confinement ?

Oui, la boutique a soufflé sa 1ère bougie en septembre dernier. Une première année très mouvementée en effet, avec les « gilets jaunes » en janvier 2020 puis deux grosses périodes de fermeture due au COVID 19. J'avais prévu, à la base, de créer un site internet au 1 an de la boutique. Les événements ont fait que j'ai dû me plonger sur le sujet bien plus tôt. En effet, je ne voulais pas attendre les bras croisés que ce virus me retire tout ce que j'avais construit jusqu'à présent ; j'ai donc créé le site www.lilieandco.com rapidement durant le 1er confinement pour sauver mon 2e bébé.

Le site internet est facile d'utilisation (enfin, je pense...). On y retrouve les principaux univers en un coup d'œil. Les ¾ des articles de la boutique y sont présents. Cependant, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques éventuelles. Je suis à l'écoute. On ne cesse jamais d'apprendre. Tenir une boutique est un combat de tous les jours. Il ne faut jamais rien lâcher, toujours y croire et continuer. Sans oublier qu'il faut savoir s'adapter. Cependant, même si c'est dur, je ne regrette pas ce changement de carrière.

Les clients ont répondu présents pour l'anniversaire de la boutique. J'ai fait le choix de le célébrer sur plusieurs jours afin de fluidifier un maximum et pouvoir respecter la distanciation sociale.

Une 2ème année lancée... Comment envisages-tu le futur de ton projet ? Des nouveautés à nous annoncer ?

La dernière nouveauté de cette fin d'année 2020 a été le lancement de la personnalisation de boules de Noël avec le prénom de l'enfant. J'avais prévu de lancer mon propre calendrier de l'Avent mais les conditions ont fait que j'ai dû y renoncer (pour cette année en tout cas).

Avec le site internet, j'espère pouvoir me développer davantage et ainsi pouvoir augmenter mon offre (la boutique n'est pas grande, il est donc difficile de tout y mettre), et ainsi avoir toujours plus de choix pour mes client(e)s

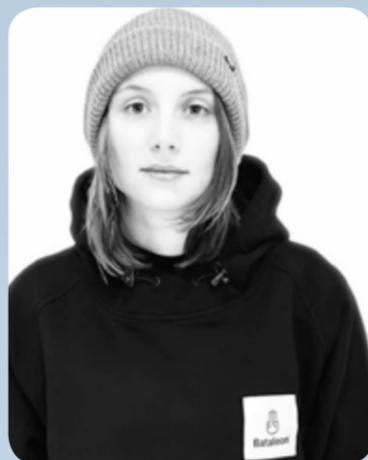
Il est temps de conclure... Quel est ton meilleur souvenir lié à ton activité ?

Ce que j'apprécie le plus avec cette nouvelle activité est le contact avec mes client(e)s : pouvoir prendre le temps de discuter, de conseiller, mais également de voir grandir les enfants de mes client(e)s. Je rencontre de belles personnes. J'espère que les Neuvilleois(es) apprécient de voir évoluer leur commune avec l'arrivée de nouveaux services / commerces de proximité. Restons solidaires et consommons local.

Une championne insolite à Neuville

Anne-Sophie Lechon n'a rien à envier aux plus grandes et brille dans une discipline plutôt insolite pour une Neuilloise puisqu'elle est championne de Surf des neiges (snowboard) freestyle. Le snowboard freestyle regroupe deux disciplines : le Jib (figures sur des rampes) et le Slopestyle (sauts).

Lechon : son nom ne vous est sûrement pas inconnu puisqu'il s'agit de l'une des filles de Mme Lechon, notre pharmacienne, Anne Sophie a ainsi passé toute son enfance et son adolescence à Neuville.



Lors de son interview, Anne-Sophie a expliqué à Estelle Condamine, conseillère municipale que c'est à l'âge de 13 ans qu'elle réalise un de ses rêves : s'initier au snowboard. Une passion qui ne la quittera plus. En effet, Anne Sophie enchaînera les entraînements « au frigo », nom donné au centre de glisse situé à Comines en Belgique qui permet de s'entraîner toute l'année dans des conditions « presque » réelles. Très vite Anne-Sophie excelle en la matière.

Elle sera sacrée vice-championne de France de la discipline en 2014 ou encore elle finira 1ère en 2016 d'une importante compétition au Pays-Bas. Des performances qu'elle doit à son talent, son travail, sa détermination mais aussi au dévouement de sa maman qui n'a jamais lésiné à la conduire jusqu'à 3 fois par semaine en Belgique afin de la porter dans son objectif.

Aujourd'hui Anne-Sophie s'est orientée vers le Jib. Même si cette discipline n'est pas une discipline olympique, elle affiche un beau palmarès et est sponsorisée depuis ses 16 ans par une marque spécialisée dans l'équipement de surf : Bataleon snowboards.

Agée aujourd'hui de 29 ans et ayant fini ses études de Pharmacie, Anne-Sophie vit et travaille à Bruxelles, ce qui lui permet de s'entraîner quotidiennement.

Avant le confinement, elle s'était qualifiée pour la finale d'une grande compétition qui devait avoir lieu aux USA. Le confinement en a décidé autrement mais Anne-Sophie devrait prochainement disputer d'autres compétitions réputées : une en Ukraine et une fin janvier à Avoriaz. Pour l'heure, elle continue sans relâche ses entraînements. Nous lui souhaitons bonne chance.



Si vous souhaitez voir ses prouesses, Voici un lien vers une de ses vidéos : <https://vimeo.com/145154879>
Tapez le lien ou scannez le flashcode



Ju-Jitsu

A l'occasion de la Nouvelle Année, le club de Ju-Jitsu Traditionnel vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 en la souhaitant meilleure que 2020.

Pour information, lors de la saison dernière, 4 élèves ont réussi à passer à temps leurs épreuves techniques et orales au passage de leur grade supérieur (2 ceintures noires 1er stade des valeurs, 1 ceinture noire 2ème stade des valeurs et 1 ceinture noire 3ème stade des valeurs au titre de Chuden) et 1 ceinture marron.

Les inscriptions de tout nouvel adhérent peuvent se faire en cours de saison sportive aux jours et heures d'entraînement :

Salle Carlin (ancien Proxi) rue Carlin à Neuville Saint Vaast :

Cours enfants : mardi de 18h15 à 19h15

Cours ados et adultes : mardi de 19h30 à 21h00 et le vendredi de 19h00 à 20h30

AJN ZUMBA

Salle de sports école Marie Curie de Neuville Saint Vaast

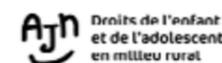
Cours tous les mardis hors vacances scolaires

Renforcement musculaire à 19H et Zumba à 20H

Les tarifs : Carte de 10 séances : 30€ - Tarif à la séance : 3,50€

Animation des cours par Charlotte.

Renseignements : Sabrina : 06 12 46 75 05 / Michèle : 06 79 07 36 07 / Corinne : 06 16 85 61 49



Association de Jeunes de Neuville reconnue d'intérêt générale (A.J.N)

« Pour que de leurs yeux ne coulent plus que des larmes de joie »



La maltraitance est une réalité, ne rien signaler c'est être complice de ces actes odieux. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer.

Association des Jeunes de Neuville reconnue d'intérêt générale (A.J.N)

Droits des enfants et des adolescents en milieu rural « Des Mots Sur Les Maux »

Permanence téléphonique Daniel Théry 24h/24h Tel : 06 72 277 730

En partenariat avec France Victime62 62223 Saint Nicolas les Arras Tel : 03 21 71 62 00

et C.A.F.F.E.S. (Centre National d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire)

59000 Lille Tel: 03 20 57 26 77



Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Musique de l'Artois

Toute l'équipe de l'ApeMusicartois vous souhaite une nouvelle année 2021 la plus musicale possible, nous espérons vous voir lors de nos prochains rendez-vous.

apemusicartois@laposte.net

Likez notre page Facebook : apemusicartois

Toute l'actualité de l'Ape et de l'Ecole de musique de l'Artois : <http://apemusicartois.wordpress.com>



ANIMATIONS NEUVILLOISES

L'association des Animations Neuilloises vous présente ses vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

L'année 2020 ne nous a pas permis d'organiser toutes les manifestations prévues à cause du contexte sanitaire, mais nous espérons pouvoir vous retrouver en 2021 autour de moments ludiques et conviviaux.

Nous remercions chaleureusement tous les Neuillois et Neuilloises qui se sont impliqués dans les concours que nous vous avons proposés.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos des participants de notre concours d'halloween.



Nous vous invitons à nous faire parvenir vos souhaits, vos idées de manifestations voire à rejoindre notre équipe afin de continuer à dynamiser notre beau village.

A très bientôt, prenez soin de vous.



SIVU-ECOLE DE MUSIQUE DE L'ARTOIS
MAROEUIL - NEUVILLE SAINT VAAST- ROCLINCOURT



L'école de Musique a repris en septembre dernier avec l'arrivée de quatre nouveaux professeurs. Elle assure la formation de 54 élèves issus des trois communes adhérentes au SIVU*.

Les cours en présentiel ont fait place en Novembre à des solutions à distance. Avec le professionnalisme des professeurs, la bonne volonté des parents et l'assiduité des élèves, la continuité pédagogique a pu être assurée.

SIVU : créé en 2013, le Sivu assure la compétence Ecole de Musique pour les trois communes adhérentes : Marœuil, Neuville St Vaast et Roclincourt.

Elle est représentée par un bureau constitué de 4 élus de chaque commune, élu pour 6 ans.

Sophie assure la gestion en tant que secrétaire (en bas à gauche sur la photo). Le siège est basé à Marœuil.

ActionLogement

L'action logement poursuit sa mobilisation face à la crise sanitaire en prolongeant son aide d'urgence pour aider les salariés en difficulté face à la crise (perte d'emploi, chômage partiel, arrêt de travail pour garde d'enfant, diminution de la rémunération variable, fin prématurée de contrat de travail...).

Cette aide financière de 150€ par mois sur 2 mois est désormais prolongeable durant 6 mois dans certaines situations, afin de permettre aux salariés de faire face à leurs charges liées au logement (loyer ou prêt immobilier).

Le service d'accompagnement social est un service dédié aux salariés du secteur privé (sous conditions) confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles imprévisibles qui génèrent un déséquilibre financier et/ou viennent fragiliser le maintien dans leur logement ou empêchent l'accès à un logement. Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'identifier et de rechercher des solutions adaptées. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel.

- Les informations pour faire son test d'éligibilité et sa demande : <https://www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement>

- Le site internet : www.actionlogement.fr

- Agence Action Logement d'ARRAS : 19 avenue du Maréchal LECLERC - CS 90441 - 62028 ARRAS CEDEX - Téléphone : 03 61 47 00 70



Le chèque énergie est attribué chaque année, en fonction de vos revenus et de la composition de votre ménage. Il vous est adressé, automatiquement, sur la base des informations transmises par les services fiscaux, et sous réserve que vous ayez **effectué votre déclaration de revenus** dans les délais fixés par l'administration fiscale. **Il est donc indispensable de faire une déclaration même si vous ne payez pas d'impôts.**

- Le site internet : <https://chequeenergie.gouv.fr/>

- Je vérifie mon éligibilité : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Vous pouvez les joindre par mail : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance> **du lundi au vendredi de 8H à 20H**

CONDOLEANCES

M. FOURNIER Gérard
25/07/1945 - 21/10/2020

M. BARBET Jérôme
24/12/1986 - 29/10/2020

Mme DEMAY Georgette
15/12/1925 - 06/11/2020

Mme CATHELAIN Dominique
19/06/1956 - 09/11/2020

Mme BATIQUE Nicole
08/02/1940 - 11/11/2020

Mme GOGNEAU Odette
22/05/1931 - 08/12/2020

M. CARPENTIER Yves
25/10/1952 - 04/01/2021

NAISSANCES

THERON Léna
Née le 03/07/2020

BLET Simon
Né le 27/07/2020

DECOUIGNY Emma
Née le 15/09/2020

PITON DELABY Marceau
Né le 08/11/2020

BILLET GERMAIN Oscar
Né le 14/11/2020



